



LA POLITIQUE DE L'ESPAGNE AU MAROC

Mémoire de géopolitique du Colonel Corrales Marvin dans le cadre
de l'étude dirigée « Géopolitique du MAGHREB »

Directeur : Madame Grimaud Nicole

Mars 2003

SOMMAIRE	Page
Introduction	3-4
Histoire du Maroc	5-8
Les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla	9-16
Impasse économique et Politique du Maroc	16-18
Politique de l'Espagne au Maroc	18-27
Intérêts économiques	28-31
Immigration illégale	31-34
Trafic de drogues	34-35
Intérêts socioculturels	35-36
Conclusion	36-40
Bibliographie	41-42

INTRODUCTION

Situé au Nord – Ouest de l’Afrique, le Maroc est bordé par l’Algérie à l’est, la Mauritanie au sud, le Sahara occidental au sud – ouest, l’océan Atlantique à l’ouest et la mer Méditerranée au nord. La pointe Nord du pays est séparée de l’Espagne par le détroit de Gibraltar, large de 8 km seulement. Le territoire marocain comporte aussi deux enclaves espagnoles, les villes de Ceuta et Melilla, toutes deux situées sur des petites péninsules de la côte méditerranéenne.

Le relief du Maroc est essentiellement montagneux. Le pays compte quatre grandes chaînes de montagnes : le Rif, le long de la côte méditerranéenne, dont les sommets culminent à près de 2000 m, le Haut et le Moyen Atlas où se situe le plus haut sommet d’Afrique du Nord, le Djebel Toubkal (4165m). Les vallées fluviales qui sillonnent ces massifs montagneux font partie des zones les plus fertiles du pays. Au sud des montagnes s’étend le désert du Sahara.

Le climat varie selon la latitude, l’altitude et la proximité de la mer. Plus on s’éloigne des côtes, plus il fait chaud et sec, et plus les écarts de températures sont importantes. En plaine, il fait très chaud l’été, et froid et humide l’hiver ; en montagne, les étés sont chauds et les hivers, froids et enneigés. Les monts Atlas arrêtent les vents humides en provenance de l’Atlantique, d’où le climat désertique des régions du sud. Le Sahara ne reçoit quasiment pas de pluie.

L’économie dépend essentiellement de l’agriculture. La production agricole du pays (dont le maïs, le blé, l’orge, la pomme de terre, la betterave à sucre et la tomate) provient en grande partie de grandes fermes mécanisées. Les principaux produits d’exportation sont les agrumes et le raisin. Dans ce pays couvert à 12 % de forêts, le chêne – liège est l’arbre qui est le plus exploité et qui a le plus de valeur. L’industrie de la pêche est en pleine expansion et compte pour près de 15 % des exportations.

Près de 25 % de la population active travaille dans le secteur industriel. Les phosphates, dont on fabrique des engrais, sont la grande ressource minière du pays : le Maroc a en effet l’une des plus grandes réserves du monde de phosphates ; c’est aussi son principal produit

d'exportation. Le pays est également riche en manganèse, plomb, cuivre, zinc et fer. A cela s'ajoutent le raffinage, le textile, l'industrie alimentaire et l'artisanat (travail du cuir, verrerie et poterie).

En raison de ses nombreux sites historiques du pays et de son riche patrimoine culturel, le tourisme s'est beaucoup développé et est devenu une source de revenus considérable.

Le chômage et le sous – emploi touchent cependant au moins 20 % de la population active du pays ce qui effiege de nombreuses personnes à chercher du travail à l'extérieur du pays. Plus de 1,7 millions de Marocains ont ainsi déménagé en Europe ou en Amérique du Nord. Bon nombre d'entre eux envoient de l'argent à leur famille restée au pays.

Au Maroc, on parle et on écrit surtout l'arabe, plus particulièrement l'arabe maghrébin, un des nombreux dialectes arabes. De nombreux Marocains parlent l'espagnol ou le français en plus de l'arabe. Le français et l'arabe sont d'ailleurs utilisés dans l'administration et dans les affaires, l'espagnol, pour sa part, s'emploie de moins en moins.

L'Islam est la religion de l'Etat et le roi est le chef spirituel du pays ou chérif, c'est à dire descendant du prophète Mohammed. Presque tous les Marocains sont musulmans – sunnites ou malékites. Le Coran, le livre sacré de l'Islam, est l'autorité suprême en matière de religion.



HISTOIRE DU MAROC

Les premiers habitants de la région correspondant au Maroc actuel furent les Berbères, nom auquel les autochtones d'aujourd'hui préfèrent celui de Tamazight, qui signifie « libre ». Vers le XII^e siècle av. J.C, des marins marchands phéniciens érigèrent des cités sur la côte méditerranéenne. Ces cités furent ensuite occupées par les Carthageois, jusqu'à leur défaite contre les Romains au II^e siècle av. J.C. En l'an 42 de notre ère, la région devint la province romaine de Maurétanie Tiniagitana (Mauritanie Tin Gitane). Puis, la puissance de l'Empire romain s'affaiblissant, la région passa sous le contrôle de l'Empire byzantin.

En l'an 682 de notre ère, les Arabes, venu de l'est, introduisirent l'Islam dans la région puis en Espagne. Des dynasties musulmanes se succédèrent à la tête du pays. A la dynastie des Idrissides, fondée au VIII^e siècle, succédèrent les Almoravides, les Almohades, les Mérinides et les Saadiens. La période saadienne (fin du XVI^e siècle) fut l'âge d'or du Maroc. C'est alors que le pays s'est étendu sur une vaste région, de l'océan Atlantique, à l'ouest, jusqu'en Egypte, à l'est, et Tombouctou, au sud (aujourd'hui située au Mali).

La population s'accrût avec l'arrivée des Maures et des Juifs expulsés d'Espagne. L'art et l'architecture étaient florissants. Au milieu du XVII^e siècle, la dynastie des chérifs alaouites prit le pouvoir ; c'est encore elle qui règne aujourd'hui.

La colonie marocaine diffère de celle de ses voisins de maghrébins. Le Maroc est le seul territoire du Nord de l'Afrique à s'être échappé du contrôle de l'empire ottoman. C'était le dernier pays du Maghreb central à être colonisé par les pouvoirs européens et le premier à obtenir l'indépendance. Cependant elle était considérée comme incomplète par les leaders du pays.

Le XIX^e siècle vit les puissances européennes se disputer le contrôle des pays d'Afrique du nord. C'est ainsi que la France, après avoir occupé l'Algérie en 1830, étendit son influence sur le Maroc, à l'exception de la côte méditerranéenne où l'Espagne avait des intérêts.

Bien que l'accord de Fez de 1912 recueille l'engagement des parties signataires à respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'empire jerrifiano, le Maroc a été divisé en trois zones administratives, chacune d'elle avec des législations différentes.

La zone du sud a été administrée par la France qui, à son tour, a rapporté l'administration de la zone du Nord et celle de la région du sud de Tarfaya à Espagne ; La ville de Tanger a été gouvernée à partir de 1923 par un régime d'administration internationale.

Les Français prirent les rênes de l'économie marocaine. Ils construisirent des routes, des chemins de fer et le port de Casablanca. Des milliers de Français partirent s'installer au Maroc. Mais la résistance des Marocains fut vive et les révoltes nombreuses : en 1925 – 1926, la France envoya même l'armée. Après la Deuxième Guerre Mondiale ; le parti Istiqlal (Indépendance) vit le jour.

En 1953, le roi Mohammed V, ardent défenseur de la cause indépendantiste, fut déposé et exilé à Madagascar ; il ne revint au pays que deux ans plus tard, il négocia avec ceux qui l'avait détrôné, c'est à dire avec les Français. Les Espagnols eux devaient se contenter d'être informés du changement. Cette relégation de l'Espagne à un rôle de figuration était ressentie, à Madrid, comme une humiliation qui allait peser sur les relations hispano-marocaines durant une longue période. En 1956, la France reconnut enfin l'Indépendance du Maroc.

La proclamation de l'Indépendance en 1956 levait officiellement la question de la délimitation des frontières marocaines. L'existence de plusieurs pouvoirs colonisateurs rendit différente l'expérience de la décolonisation marocain de celle de ses voisins de l'Algérie et la Tunisie : au Maroc les bases d'un processus de décolonisation hétérogène et discontinu fut mis en place.

Quand la France accorda l'Indépendance au Maroc en mars 1956, l'Espagne préservait des intérêts territoriaux importants dans le Nord-Ouest de l'Afrique. Près de Melilla et Ceuta, les villes qui ont concerné l'Espagne du XV^e et du XVII^e siècle, étaient d'autres territoires comme Sidi Ifni et le Sahara Occidental occupés à la fin du XIX^e siècle, pendant l'expansion coloniale espagnole dans le Nord-Ouest de l'Afrique.

Le 8 mai 1958, une charte royale ferait du Maroc une Monarchie Constitutionnelle.

Décrocher l'Espagne de la région ne s'est pas fait en une seule fois mais par étape suite aussi réclamations marocaines. Après quelques oppositions armées dans la région de Tarfaya, le gouvernement espagnol déplaça en arrière la gène du sud du Protectorat au Maroc en 1958 et Sidi Ifni en 1969.

Hassan II devint roi en 1961. L'année suivante, il fit approuver par référendum une nouvelle constitution ; le monarque continuait cependant à avoir le dernier mot dans toutes les affaires gouvernementales. Au milieu des années 1970, le Maroc revendiqua le contrôle du Sahara Occidental, territoire dominé par l'Espagne mais qui réclamait son indépendance.

En 1975 le gouvernement espagnol rapprocha l'administration du Sahara Occidental au Maroc et la Mauritanie. Depuis lors le rétablissement marocain sur Ceuta et Melilla s'immisce dans les relations bilatérales.

Les pressions du Maroc sur l'Espagne ont été combinées au début du conflit du Sahara Occidental avec des gestes de bienveillance vers Madrid. La campagne algérienne diplomatique que l'OUA (l'Organisation de l'Unité africaine) reconnaisse la nationalité africaine des îles Canaries a donné l'occasion au Maroc de montrer sa bienveillance en soutenant l'archipel espagnol et en poussant n'importe quelle prétention territoriale en arrière.

L'appui du Gouvernement et de tout les partis politiques marocains s'inscrivent dans l'encadrement des différences algériennes et marocaines à propos du Sahara dans un contexte d'isolement diplomatique dans la région et difficultés économiques et militaires après Mauritanien du conflit.

Hassan II mourut d'une crise cardiaque en 1999, à l'âge de 70 ans. Son fils, le roi Mohammed Ibn Al Hassan, est aujourd'hui au pouvoir.

La succession du roi, en juillet 1999, a renforcé la monarchie. Le Roi est jeune (38 ans) et les directrices sont déjà prises depuis 10 ans : modernisation dans tous les domaines y compris des libertés publiques, solidarité arabe mais ancrage déterminé au modèle européen. Depuis son intronisation, Mohammed VI a pris plusieurs décisions notamment le limogeage du ministre de l'Intérieur, M. Basri, la mise au point d'un processus pour améliorer le statut de la femme et la définition d'une nouvelle position sur le dossier du Sahara.

Le « Makhzen » terme désignant le système monarchique marocain, continue de monopoliser le champ politique.

L'état de grâce royal a néanmoins ses limites : les attentes de la population son extrêmement fortes et elles pourraient être gagnées par l'impatience si les réformes se faisaient trop attendre. Le Prince Moulay Hicham, cousin du Roi du Maroc, se pose en critique de cette stratégie de l'attentisme.

LES ENCLAVES ESPAGNOLES DE CEUTA ET MELILLA

L'importance des intérêts territoriaux espagnols dans le Nord-Ouest de l'Afrique contrastait avec la faiblesse de ses intérêts économiques dans la région. L'existence d'un régime de Protectorat au Maroc pendant 44 ans pouvait nous laisser croire qu'elle avait développé un arrangement de type capitaliste.

En réalité, cela était différent. La présence espagnole s'était limitée à un arrangement administratif et militaire sans développer les intérêts économiques d'importances. L'absence d'un tissu solide d'intérêts économiques entre les deux pays rendit le processus de décolonisation moins traumatisant, mais empêche aussi d'assourdir le conflit cyclique qui caractérisa depuis lors les relations bilatérales.

Depuis l'indépendance du Maroc, l'Espagne officiellement a poussé en arrière l'existence de territoires litigieux avec ce pays. La réclamation sur Ceuta, Melilla, les îles Chafarinas et les rochers escarpés a été ignoré par les gouvernements espagnols successifs puisqu'ils considéraient unanimement que cette partie d'Afrique du Nord était un territoire explicitement espagnol.

La position espagnole sur Sidi Ifni et le Sahara Occidental, au contraire, est restée au le centre des relations hispanique - Marocaines pendant les années soixante et les années soixante-dix

La question de Ceuta et Melilla, qui relève d'un contentieux historique entre l'Espagne et le Maroc datant de plusieurs siècles, est à l'origine de tensions plus ou moins fortes. Elle suscite également depuis quelques années en Espagne, un débat interne qui porte sur le statut d'autonomie qui pourrait être accordé par Madrid aux deux territoires.

C'est en 1496, que la couronne de Castille annexe le petit port de Melilla, alors sous la souveraineté marocaine, connu pour servir de refuge aux pirates de la Méditerranée. Presque un siècle plus tard, en 1581, alors que Philippe II régnait sur l'Espagne et le Portugal, la ville portuaire de Ceuta, qui était depuis 1415 une possession portugaise, passa

sous souveraineté espagnole. Après l'indépendance du Portugal (1640), un traité hispano-portugais, signé en 1668, confirma l'appartenance de Ceuta à la couronne d'Espagne.

Ceuta et Melilla sont depuis cette époque sous la juridiction espagnole. Les deux territoires ont gardé un régime à part durant le protectorat espagnol au Maroc. Rabat revendique régulièrement, au nom de *droits historiques et imprescriptibles*, la souveraineté sur ces deux territoires :

Ceuta : 19,3 km² ; 75.000 hab. dont 7.000 sont de nationalité espagnole et 33 % des résidents sont musulmans.

Melilla : 12,2 km²/ 60.000 hab. dont 4.000 de nationalité espagnole et 38 % des résidents sont musulmans (ce qui représente encore une forte proportion)

Celui - ci s'en est souvent servi comme d'un instrument de pression sur son voisin du Nord, notamment dans une période récente ; lors des relations avec l'Algérie ou lors de problèmes économiques voire communautaires. Pour accentuer la pression sur Madrid, des « marches vertes » ont été également organisées vers Ceuta et Melilla (notamment en 1975 et 1986) avec l'appui de tous les partis marocains.

L'activation du rétablissement marocain sur Ceuta et Melilla a aussi été utilisée comme l'élément de pression pour obtenir un appui principal de l'Espagne au sujet du Sahara Occidental.

Le rétablissement marocain sur les deux villes se base sur la considération que l'occupation espagnole est de caractère colonial et que la libération des villes et des rochers escarpés que l'Espagne a au Nord de l'Afrique constitue le dernier chapitre d'un long processus décolonisation.

Pour le Maroc les places et les rochers escarpés sont un vestige de l'occupation coloniale. Malgré les accords du XVIII^e et du siècle XIX^e des raisons de défense, des démissions successives de souveraineté ont été cependant imposées au Maroc dans une relation inégale.

De plus, les différents gouvernements espagnols ont soutenu que îles Chafarinas font intégralement territoires partie d'Espagne, avant même l'existence du Maroc comme corps politique.

L'Espagne pense que sa la souveraineté efficace et permanente sur ces territoires a été confirmée par une longue série d'accords signés avec le Maroc (1767, 1799, 1844, 1845, 1859, 1860, 1861, 1894, 1895, 1910)

Il ne fait aucun doute que si une situation de crise devait se développer entre l'Espagne et le Maroc, les mobiles et les enjeux ne manqueraient pas.

Malgré le fait que ces deux territoires aient été transformés en provinces en 1958, l'Espagne consentit en 1960 à transmettre l'information sur eux au comité de Décolonisation de l'ONU . Le pays affirmait implicitement que ces territoires colonies, indivisible de la nation espagnole.¹

Pendant les années 60, la politique espagnole était basée sur le rejet de la position marocaine qui essayait de trouver une solution bilatérale au problème de territoire.

Les positions au sein des dirigeants espagnols n'étaient pas monolithiques et reflétaient l'existence de deux grandes tendances avec des opinions divergentes, qui montraient une certaine ambiguïté de la politique extérieure espagnole.

En ce qui concerne le Maroc, il faut tout d'abord dégager les intérêts que la possession de Ceuta et de Melilla peuvent lui procurer :

Au niveau économique, Melilla présente un avantage en matière portuaire. En effet, la capacité de mouillage de son port permettrait au Maroc un développement de son activité de pêche en Méditerranée. Tanger est actuellement, avec Sidi Slimane, mais dans une moindre mesure, le seul port marocain présentant des caractéristiques favorables pour une grande activité économique liée à la mer. La possession de Melilla et de Ceuta par les

¹ La transmission d'information sur ces territoires est dans la politique élaboré par Castielle sur le rocher de Gibraltar basé en la considération comme objet de decolonisation.

Marocains leur permettrait d'avoir les infrastructures suffisantes pour de vastes activités navales.

Au niveau politique, Ceuta et Melilla représentent tout un symbole. C'est l'unité marocaine qui est mise en avant par les groupes politiques nationalistes, et qui pourraient voir dans leur rattachement un renouveau islamique et arabe. De plus, il existe à l'intérieur même de ces enclaves des groupes de pression qui souhaiteraient se voir rattachés à la monarchie marocaine : ainsi, "les jeunesses rifaines" (mouvement marocain de libération de Ceuta et de Melilla) pourraient menacer les enclaves de l'intérieur et créer un climat d'instabilité et de tension pouvant faire basculer dans la guerre les deux monarchies.

La solution à ce problème, qui pour l'Espagne n'existe pas officiellement, fut levée toujours mise en avant par Hasan II à long terme. Pour lui la position marocaine s'est développée à partir de la prétention d'unir cette solution à celle du litige sur le rocher Gibraltar.

Les Espagnols, soucieux à la fois d'entretenir de bonnes relations avec leur voisin africain et de conserver l'une des rives du détroit, prétendent restituer Ceuta et Melilla lorsque Gibraltar passera sous leur contrôle. Mais pour la plupart des Espagnols, et les militaires en particulier, il n'y a pas de confusion possible entre les deux problèmes : Gibraltar est une réalité géographique, une partie espagnole entre des mains anglaises ; quant aux présides, ils sont une réalité historique et font partie intégrante de la nation espagnole, et n'ont jamais appartenu au Maroc.

Au niveau géopolitique et au niveau géostratégique les données sont claires : l'Espagne est plus qu'hostile à une restitution pure et simple de ses enclaves sans contrepartie.

Mais en 1975, dans un climat de pressions intenses sur le régime de Franco agonisant, les autorités marocaines profitèrent de l'occasion pour remettre en avant leurs réserves sur Ceuta et Melilla devant le comité de décolonisation de nations unies.

De nouveau reporté après les accords de Madrid (1975) l'exposé du problème disparaît pour réapparaître en 1978, à l'occasion de l'identification semi-officielle du Front Polisario

quand le ministre marocain des affaires étrangères, Muhammad Busette, le répète à une conférence déclarée dans l'université de Georgetown, à Washington.

La signature de l'accord d'Amitié, le Bon Voisinage et la Coopération entre les deux pays en juillet 1991, essaya de dédramatiser les relations à ce niveau et tenta d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'insertion et l'approfondissement de Ceuta et Melilla dans l'arrière-pays marocain, ainsi que la contribution à un développement intégral de la zone très pauvre du Nord de Maroc.

Cet accord à côté des relations devient institutionnalisé et des contacts politiques au haut niveau, établit une série de principes nécessaires pour diriger les relations bilatérales.

Dans cet accord ils ont promis de résoudre la différence qui pourrait surgir entre eux par des moyens pacifiques sans mettre en danger la justice internationale, la paix et la sécurité.

Il est important de souligner que cet Accord prend en compte pour la première fois l'engagement réciproque, prenait la forme d'une série d'aspects généreuse de la loi internationale, parmi lequel s'inscrit le respect des droits de l'homme, en tant que la base du dialogue.

Permettant ainsi d'un traitement commun des relations bilatérales politiques et de la coopération (économique et financier, de défense, pour le développement culturel et dans le secteur juridique et consulaire).

Un des aspects les plus remarquable est la volonté mutuelle de ne pas utiliser la force pour résoudre ce litige.

Finalement ratifié en automne 1992 par le Parlement espagnol, après avoir vaincu les réticences des parties d'opposition, l'accord entra en vigueur en 1993.

Au niveau militaire c'est un autre problème ; la défense sud de l'Espagne est basée sur un axe Canaries Baléares en passant par Ceuta et Melilla. La perte des possessions marocaines entraînerait un démantèlement de cet axe de défense, et la disparition des deux seules têtes de pont européennes dans le Maghreb.

Un élément important au sein de la politique de sécurité espagnole est lequel s'exprime dans ses Directives de Défense nationale de que les problèmes avec les pays du Maghreb ne sont pas à caractère armés mais économiques.

En ils s'assuré que n'existent pas là des menaces directes militaires aux intérêts nationaux provenant du sud, quoique depuis cela soit logique, soit là compris qu'il est nécessaire de soutenir quelques systèmes crédibles de vigilance et de dissuasion pour être capable à la réponse de voie adaptée à n'importe quelle évolution défavorable des événements.

Malgré le rapprochement et la coopération entre les deux monarchies, vivant à l'heure actuelle en interdépendance, Ceuta et Melilla, et par extension Gibraltar, restent les points les plus importants de crise en Méditerranée occidentale.

En novembre 1976 après que l'annexion de Saqiyya au Hamra, Hassan II liait l'avenir de Ceuta et Melilla à la question de Gibraltar :

La question de Ceuta et Melilla est pour ma part résolue. Je ne crois pas qu'on devrait obscurcir les relations Hispano - Marocaines maintenant qu'elles viennent de sortir du chaos à Dieux.

Pourquoi obscurcir nos relations pour quelque chose qui aura lieu tôt ou tard.

Le jour où l'Espagne aura le rocher de Gibraltar, aucun pouvoir dans le monde permettra à l'Espagne d'avoir les deux portes du détroit. C'est impossible.

Aucun pays ne possède les deux portes d'un détroit et à ce moment logiquement l'Espagne nous rendra Ceuta et Melilla. C'est une match gagnée.

Il est inutile de gâcher nos énergies et d'obscurcir nos relations qui viennent de sortir d'une période de crise.

L'avenir de souveraineté des places espagnoles à la chance du rocher de Gibraltar permettait au Marocain avoir un élément important de pression à ses relations avec l'Espagne.

Le rétablissement marocain sur Ceuta et Melilla a été gelé après la signature des Accords de Madrid mais il est réapparu trois ans plus tard en 1978 et en novembre 1981 Maati Buabid a inclus une référence explicite au rétablissement marocain dans le préambule du programme de son le deuxième gouvernement :

Je veux réaffirmer que l'unité territoriale du royaume ne peut pas être totale et intégrale sans le rétablissement pour notre pays des villes de Ceuta et Melilla et des îles marocaines de la Méditerranée.

Vous vous souviendrez à cet égard de la déclaration de sa Majesté le roi, dans lequel il a souligné le salut logique qui existe entre la restitution du rocher de Gibraltar en Espagne et notre rétablissement de Ceuta et Melilla.

En effet, une fois le rocher de Gibraltar récupéré personne ne pourra permettre à l'Espagne de contrôler les deux rivages du détroit. Se sera une situation inacceptable et dangereuse pour l'équilibre international et qui contredit initialement la navigation libre en Méditerranée.

Depuis cette date, durant une période de tensions interne dans les villes et quand l'Espagne essaya de changer le statu quo des territoires, le rétablissement marocain a été intensifié. C'est arrivé par exemple, après la promulgation en 1985 de « La Ley de Extranjeria », qui permettait d'obtenir la nationalité espagnole aux Latino Américains, Guinéens et des Philippins, mais qu'il avait oublié le cas particulier de plus de 30,000 habitants Musulmans d'origine marocaine de Ceuta et Melilla.

Etant opposée à la demande de cette loi qui convertissait a une partie importante du groupe musulman en étranger, la communauté arabe des deux villes se mobilisa. Les

incidents et le traitement infligés aux les Musulmans des villes a augmenta le malaise dans les cercles marocains.

La revendication marocaine est basée sur son le texte constitutionnel propre qui attribue au Monarque la défense de l'intégrité territoriale du pays. Néanmoins, la Constitution marocaine ne spécifie où sont ses frontières : les frontières territoriales a changé avec le passage du temps.

La subvention d'un régime spécial d'autonomie à Ceuta et Melilla au moyen de la Loi Organique en 1995 fut perçue par le Maroc comme une manoeuvre pour renforcer les enclaves espagnoles.

Le fait qui le consenti par l'itinéraire de consensus entre la Partie Socialiste Espagnole Travailleuse et la Partie Populaire accorda un régime spécial mentionné ci-dessus au lieu de Communautés Autonomes : Le Maroc ne l'interpréta pas par une subvention, au contraire d'une partie de l'opinion publique et de la Presse de Ceuta et Melilla.

IMPASSE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DU MAROC

L'économie marocaine est en crise. Près de 20% des Marocains vivent avec moins d'un dollar par jour. Plus de 60% de la population est âgée de 25 ans ou moins. Le taux d'analphabétisme des personnes de plus de 15 ans atteint presque 50%. Le taux de chômage dépasse 22%, et ceux qui osent demander du travail au gouvernement sont régulièrement battus par la police ou jetés en prison, si ce n'est pire. Tous les ingrédients pour un désastre.

Le Maroc est le principal bénéficiaire de l'aide extérieure espagnole. Et bien que désordre et chaos semblent prévaloir dans le pays, c'est l'Espagne, comble de l'ironie, qui est blâmée pour son «égoïsme». En même temps, l'Espagne continue de verser de l'argent au Maroc.

La presse se fait de plus en plus souvent l'écho des signes avertisseurs de la fragilité du régime. L'impasse économique et politique qui se poursuit, pourrait pousser le pays dans un chaos absolu, avec de terribles conséquences pour ses voisins.

Le désenchantement des Marocains au sujet de leur gouvernement et le manque de tout projet d'avenir inquiètent beaucoup de gens. «Le rêve s'évanouit, les Marocains se réveillent frustrés, acculés à la dure réalité, à savoir que ni le roi ni son gouvernement n'ont de projet pour démocratiser et sauver le pays des ravages de la pauvreté», écrivait en juillet 2002 le quotidien espagnol El País.

Le prince Moulay Hi Cham Al-Alawi, dans un commentaire publié par le quotidien français Le Monde, le 27 juin 2001, écrivait franchement que le Maroc faisait face à une crise sociale et se trouvait dans un état de «paralysie politique. » Il poursuivait en écrivant : «Aucune de nos institutions traditionnelles - ni le Parlement, ni les partis politiques, ni même la monarchie - n'a sérieusement entrepris le travail nécessaire de reconstruction des structures politiques que notre peuple mérite. »

Le budget général de l'Etat peut tout juste faire vivre le pays, rembourser la dette et entretenir la monarchie, dont les coûts sont astronomiques. Sans les bénéfices de la vente au «généreux» Vivendi d'une participation de 35% dans Maroc Télécom, l'Etat aurait à peine eu assez de ressources pour assurer le fonctionnement de l'appareil administratif et rembourser la dette nationale. La monarchie coûte à l'Etat des sommes importantes.

Au budget 2001, d'un montant de près de 139 milliards de dirhams (environ 13 milliards de dollars), presque deux milliards de dirhams de la section opérationnelle vont aux «listes civiles, aux frais du souverain et de la cour royale».

Le roi a indiqué qu'il entendait régner conformément à la constitution, qui lui accorde des pouvoirs étendus. «Le roi est un roi exécutif au Maroc», a dit André Azoulay, le conseiller franco-marocain, du roi. «Le Maroc n'a pas besoin de modèles, et toute référence à un schéma importé de l'extérieur est irréal», a-t-il souligné.

Le pays vit pratiquement de l'aide des donateurs et est très sensible aux menaces économiques. Beaucoup d'espagnols pensent que l'Espagne doit lier son aide économique

à l'application au Maroc de réformes véritables, palpables, y compris une réforme de la monarchie. Elle doit établir des règles plus sévères pour toutes les formes de coopération.

POLITIQUE DE L'ESPAGNE AU MAROC

À la différence du reste des pays européens, l'Espagne est le seul qui a des intérêts territoriaux constants dans le Maghreb après l'indépendance de l'Algérie en 1962. Ce facteur différentiel est intervenu de forme périodique dans les relations bilatérales.

À présent le premier secteur d'intérêt espagnol dans des questions territoriales à l'intérieur de la zone du Maghreb se concentre sur les deux villes espagnoles placées au Nord de l'Afrique : Ceuta et Melilla.

Pourquoi un tel affrontement entre deux pays liés par de puissants liens historiques, politiques et commerciaux ? En Espagne, les spécialistes estiment que le problème de fond, davantage que la question du Sahara Occidental, tient au contentieux historique concernant les enclaves de Ceuta et de Melilla.

Rappel des faits : en 1956, l'Espagne de Franco ratifie la fin du Protectorat, mais maintient sa souveraineté sur ces deux territoires de la côte marocaine, fruits de conquêtes datant du XVI^e siècle.

Le rétablissement territorial du Maroc formulé pour la première fois en 1956 par Allal à Fasi dans sa carte du Grand Maroc fut oublié pendant les années 60 à cause de la fermeté espagnole, qui mena les leaders marocains à la séparation de ses réserves territoriales commençant par Sidi Ifni et le Sahara.

Des septembre 1962 le Maroc essaya de mettre fin à la condition "d'incompréhension" selon les mots d'Ahmad Balafrey, qui présidait les relations Hispano - Marocaines de la guerre d'Ifni de 1958.

Pour améliorer les relations avec l'Espagne, dans un moment de difficultés avec ses voisins maghrébins, la diplomatie marocaine avéra être prête à geler certains des chapitres des territoires en question.

Cette disponibilité s'est reflétée dans les mots prononcés par Asam II pendant la présentation des lettres de créance de l'ambassadeur espagnol au Maroc, Manuel Aznar, en février 1963 :

Nous vous communiquons que notre société fera tout pour trouver une solution pour les problèmes qui restent toujours en suspens, grâce à la négociation et à la conciliation.

Dans ce que l'on connaît comme litiges Hispano - Marocains il y a des problèmes qui doivent être résolus rapidement et il y en a d'autres pour lesquels le facteur temps sera un élément important.¹

L'enclave Sifi Ifni fut placée sur la côte Atlantique du continent africain. Du XVIII^e siècle l'Espagne a essayé d'obtenir, dans les différents accords signés avec le Maroc, un établissement semblable à celui de Santa Cruz de la Petite Mer, fondé sur le XV^e siècle par Diego Garcia de Herrera, le maître de Lanzarote.

Les prétentions de l'Espagne furent acceptées par le Maroc dans l'Accord Hispano - Marocain de 1860 dans lequel, le sultan marocain promit dans l'article 8, "d'accorder à la perpétuité un territoire suffisant pour la formation d'une usine de pêche semblable à celui que l'Espagne a possédé là il y a longtemps" après la guerre de Tetuàn.

L'absence d'une délimitation nécessaire du territoire qui devrait être placé cette usine, aussi les vicissitudes du processus de colonisation, à reporter l'occupation efficace du territoire

¹ Abdel Khaleq Berramdane, le Maroc et l'Occident. Page 254

qui seulement eu lieu en 1934, après "la pacification" de la zone du Maroc administré par la France.¹

La situation de Sifi Ifni seul a été résolue jusqu'à 1969 par la rétrocession de l'enclave au Maroc dans le contexte d'un isolement marocain régional et en échange des subventions importantes dans la question de la pêche.

"L'Accord sur la pêche maritime" signé entre les deux pays cela reconnaissait explicitement les droits historiques acquis par les pêcheurs espagnols dans des eaux marocaines et un régime de réciprocité soutenait dans les relations de pêche que cela favorisait largement à la flotte espagnole, plus développé que le marocain.

L'accord, d'une durée de 10 ans, distingua à les pêcheurs espagnoles avec autorisations législatives du tonnage maximal autorisé pour abattre entre trois et douze milles, tandis qu'il excluait une limitation technique pour la pratique de l'activité de pêche dans ces eaux territoriales.

Les droits espagnols sur la bande du Sahara Occidental furent reconnus par la France dans l'accord secret de 1904 et dans l'Accord Hispano - Français signé en novembre 1912.

L'occupation efficace du territoire fut retardée comme celle de Sifi Ifni jusqu'à 1934.

Après l'indépendance du Maroc, le Sahara Occidental était aussi l'un des territoires inclus par Allal à Fasi dans sa carte "du Grand Maroc». Malgré le fait que le dit été d'accord de trouver une solution négociée avec l'Espagne dans un encadrement bilatéral, il n'a pas hésité à modifier tactiquement ses positions quand la conjoncture en eu besoin remplaçant l'exposition territoriale avec la décolonisation.

L'Espagne à la différence de ce qu'elle avait fait à Sidi Ifni objectant que le litige avec le Maroc était bilatéral, favorisant maintenant l'internationalisation de celui -ci.

¹ Manuel Fernandez, L'Espagne et Maroc dans les premiers années de la restauration. 1985

Madrid le défendait, celle idée qui ferait référence a une question de décolonisation où seulement elle administrait le territoire et le préparait pour l'autonomie, puisqu'elle était incapable de transmettre une souveraineté qu'elle ne possédait pas.

Pour faire face à cette revendication marocain, l'Espagne exploita pendant la deuxième moitié des années 60 les rivalités entre maghrébins, elle cherchait à profiter de la convergence de ses intérêts avec l'Algérie et la Mauritanie dans le maintien du statu-quo territorial dans la région d'Afrique du Nord.

L'Espagne était intéressée par son maintien au Sahara Occidental pour des motifs stratégiques liés à la sécurité des îles Canaries et pour des motifs économiques, exploiter les dépôts découverts de phosphates dans Bu Craa.

L'Algérie, qui avait élevé une objection armée à la réclamation territoriale marocaine dans la Guerre des Arènes, poussait en arrière n'importe quelle rectification des frontières léguées par la colonie.

La Mauritanie, sur lequel pesait toujours un rétablissement territorial de la part du Maroc, fut opposée aux aspirations de Rabat pour survivre en tant qu'Etat.

Le 22 octobre 1975 le Conseil de Sécurité de l'ONU approuva la résolution 377 dans lequel, invoquant l'article 32 sur arranger paisible de controverses, demanderait le secrétaire général à qui commençait des consultations immédiates par les parties impliquées.

Le secrétaire général essaya de trouver l'appui du Plan Waldheim, basé sur la sortie espagnole du territoire, la création d'une administration temporaire internationale et la consultation postérieure par la population.

Le Maroc et la Mauritanie poussèrent l'Espagne à chercher une sortie bilatérale qui excluait la célébration du référendum. L'Algérie, de sa côte essaya d'éviter une sortie trilatérale qui l'excluait.

L'ambiguïté de la politique espagnole a disparu après avoir connu la marche verte d'octobre en 1975.

Elle a voulu se retirer à 15 kilomètres de la frontière pour éviter un heurt direct avec les participants, consentant à commencer des négociations bilatérales avec le Maroc pour s'arrêter la marche verte qui menaçait de provoquer un heurt armé alors que l'état de santé de Franco semblait déjà être irréversible.

Le 12 novembre 1975 les conversations entre l'Espagne et le Maroc commencèrent à Madrid culminant avec les Accords de Madrid, dans lequel l'Espagne lui annonçait sa retraite du Sahara en février 1976.

Il transmettait les responsabilités et le pouvoir que l'Espagne avait sur ce territoire mentionné à une administration provisoire dans laquelle seraient intégrés le Maroc, la Mauritanie et l'Yama'a.

Parmi les exigences secrètes de l'accord il existait une clause qui stipulait que l'Espagne préserverait 35 % de la société de phosphate, Fos Bucrâa, ainsi que les droits de pêche dans le banc Canaries - Saha.

Les secteurs les plus traditionnels de la société espagnole et ces forces armées virent dans leur retraite du territoire saharien une nouvelle concession espagnole en face "de la voracité territoriale marocaine inépuisable".

De son côté, la gauche critiquait la retraite du Sahara non pas parce qu'elle le considérer comme étant un symptôme de la faiblesse de l'Espagne mais pour être "une perfidie" à un mouvement de libération nationale comme le Front POLISARIO.

Pendant les premières années de la transition, la question du Sahara fut utilisée comme valve de sécurité par les partis de gauche pour compenser les frustrations provoquées par une transition consentie politiquement, sans pause soudaine avec le régime précédent.

A l'époque, le jeune Etat marocain se résigne. Mais, par la suite, Rabat ne cessa de revendiquer ces deux enclaves ainsi que quelques îlots comme les îles Chafarinas, qu'elle

considérait comme partie intégrante de son territoire. C'est toujours le cas aujourd'hui.

Les relations entre le Maroc et l'Espagne acquièrent une nouvelle dimension après l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Européenne en janvier 1986. La bilatéralité qui les avait caractérisé jusqu'à alors acquirit une dimension multilatérale inscrite dans l'encadrement des relations Communauté Économique - Maghreb.

Les effets économiques que l'augmentation de la Communauté Européenne pouvait avoir sur une économie extrovertie comme la marocaine, causaient des problèmes dans les cercles politiques et intellectuels du royaume.

L'adhésion de l'Espagne à la Communauté Européenne présenta une nouvelle source de tension dans les relations bilatérales motivées par la compétition qui existait entre les produits espagnols et marocains sur les marchés de la communauté.

A Rabat, on pensait que l'évolution des relations entre le Maroc et la Communauté Européenne dépendait en grande partie de l'attitude adoptée par l'Espagne vers les exportations marocaines agricoles et textiles.¹

La compétition Hispano - le Marocaine sur les marchés agricoles de la Communauté se concentrait sur les agriculteurs, l'huile d'olive, le poisson et le textile.

A moins 40 % des exportations marocaines de fruits et de légumes pouvait être affectés par la compétition des exportations espagnoles si on y appliquait les mécanismes de la politique commune agricole à l'avantage de l'Espagne.²

L'adhésion de l'Espagne à la Communauté Européenne exigeait de trouver mécanismes qui harmonisaient-les de préférences dans la communauté. Les négociations pour adapter l'accord de coopération que le Maroc avait signé avec la Communauté Européenne en 1976 furent empêchées par l'Espagne, qui réussit à les reporter jusqu'à sa pleine intégration dans la communauté.

¹ Ascension Calatrava .Politique et économie des pays du MAGREB.

² Jean François Drevet. La Méditerranée, nouvelle frontière pour l'Europe des douze

Une fois l'adhésion réalisée, Madrid utilisa son droit de veto, comme arme de dissuasion aux négociations entre le Maroc et la Communauté européenne.

Pendant les neuf premiers mois de l'année de 1986 Madrid bloqua la discussion sur les produits agricoles et d'autres produits formulant trois exigences :

Un régime d'échanges avec les îles Canaries qui ne soit pas moins profitable que l'accord aux pays maghrébins.

Une révision à la baisse des parts d'exportation du tiers pays de la Méditerranée.

La signature d'un accord de pêche entre le Maroc et la Communauté Européenne.

Le veto espagnol à la signature du protocole d'ajustement ne fut levé qu'à la signature d'un accord de pêche entre le Maroc et la Communauté Européenne le 25 février 1988.

L'image que l'on avait de l'Espagne au Maroc s'améliora après son adhésion à la Communauté.

Les élites marocaines cessèrent de voir l'Espagne comme le dernier pays de la périphérie de la Communauté Européenne : Ils estimaient son évolution politique, sa modernisation rapide et le développement économique, ainsi que son aptitude pour influencer les questions européennes.

Jusqu'en 1986 le Maroc cherchait l'appui de la France face au souci que provoquait l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Européenne. Paris assumait ce papier, en menaçant de ne pas ratifier l'accord d'adhésion de l'Espagne à la Communauté dans le cas où les intérêts des pays de la Méditerranée n'auraient pas été respectés.

Aussitôt que l'adhésion à la Communauté eut lieu, Rabat arrêta d'insister sur son effet négatif, cherchant l'appui de l'Espagne à travers le papier qu'elle jouait dans ses tentatives d'établir des relations favorables avec Bruxelles.

Les effets de la chute du Bloc soviétique qui pourraient provoquer une réorientation de la Communauté vers les pays de l'Est au détriment du Maghreb renforçaient le papier que l'Espagne pouvait jouer dans la défense des intérêts marocains.

L'isolement de son environnement régional augmenta la vulnérabilité de l'Espagne face aux pressions de son voisin maghrébin. Son incorporation à la Communauté aida à renforcer les positions espagnoles, se réactive la présence au Nord de l'Afrique cherchant un espace d'influence dans une région essentielle pour sa sécurité.

La diplomatie espagnole apparaît depuis lors comme le défenseur des intérêts maghrébins au sein de la Communauté Européenne.

Une nouvelle politique étrangère émergea depuis l'intronisation de Roi Mohammed VI, en juillet 1999. Le Maroc a choisi d'être plus présent sur la scène internationale. L'arrimage en Europe et la question du Sahara Occidental (les provinces du sud) demeurent les constantes de la diplomatie marocaine.

Des raisons historiques expliquent la suspicion existant entre le Maroc et l'Espagne. Les Marocains estiment que Madrid est à l'origine de la question du Sahara Occidental et se penche par trop vers les sahraouis.

D'autre par, les relations se heurtent au problème des présides de Ceuta et Melilla que revendique le Royaume chérifien. Les crises sont dès lors régulières et virulentes. Les sujet d'irritation réciproque se sont multipliés au cours de ces dernières années : échec de l'accord de pêche avec l'Union Européenne, en avril 2000, la culture du cannabis dans le Rif et le problème de l'immigration clandestine.

À l'occasion d'un discours marquant le troisième anniversaire de son accession au trône, le roi du Maroc Mohammed VI appela l'Espagne à «éclaircir ses positions» concernant les relations entre les deux pays, réclamant notamment une nouvelle fois la résolution du différend sur les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla.

Le roi rappela que depuis son indépendance le Maroc avait toujours réclamé la souveraineté sur ces deux enclaves espagnoles de la côte Nord du pays, notamment dans le

cadre d'une commission mixte déjà proposée par son père, le défunt Hassan II. «Malheureusement, la partie espagnole a, jusqu'ici, toujours refusé de prêter une oreille attentive» à cette proposition, a-t-il déploré.

Les deux pays ont récemment connu une crise concernant l'îlot du Persil (Leila pour les Marocains), la présence espagnole en Afrique, est le véritable enjeu de la bataille pour cet îlot, qui n'est rien d'autre qu'un îlot de 13 hectares dont presque personne ne connaissait l'existence, si ce n'est les villageois des environs, quelques pêcheurs, une centaine de chèvres, et, peut-être, des contrebandiers qui utilisent ses falaises escarpées pour faciliter l'acheminement de haschisch vers les côtes espagnoles de Tarifa et d'Algésiras.

Le 11 juillet de 2002, le Maroc envoyait quelques gendarmes sur l'îlot, avant que des commandos espagnols ne les en délogent moins d'une semaine plus tard. Le 21 juillet de 2002, les deux pays acceptaient de revenir l'ancien statu quo.

Ainsi, depuis le 11 juillet 2002, début de la crise qui oppose l'Espagne au Maroc, personne n'a jamais vraiment cru que ce bout de terre était le véritable enjeu.

Au titre des «droits inaliénables et des intérêts vitaux» auxquels le Maroc ne peut renoncer «et sur lesquels il ne peut transiger» figure «la sauvegarde de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du royaume», a souligné le souverain chérifien. «Voilà pourquoi nous avons rejeté l'agression armée du gouvernement espagnol contre l'îlot de Toura qui a toujours fait partie intégrante du territoire national», a-t-il ajouté.

S'il veut régler la situation des «enclaves usurpées, devenues des foyers qui saignent notre économie nationale et des bases pour l'émigration clandestine et autres pratiques délictueuses», Mohammed VI a également souhaité qu'on traite des «autres questions litigieuses» dans le cadre d'une «vision prospective et d'un dialogue franc par les deux pays, animés d'une volonté constructive».

Mais si le Maroc s'est déclaré d'accord l'an dernier (21 juillet) pour le retour au l'ancien statu quo sur l'îlot, le roi a ajouté qu'il attendait de l'Espagne qu'elle «précise le type de relations qu'elle entend établir avec le Maroc en tenant compte des exigences de l'évolution que connaissent nos deux pays et des enjeux vitaux de leurs relations présentes et futures».

Le conflit du Persil (Leila) est né d'un différend sur le statut de cet îlot situé à 200 mètres des côtes marocaines et appartenant à l'Espagne depuis 1668, même s'il est inhabité depuis 40 ans. Rabat estime en avoir la souveraineté depuis 1956 et la fin du protectorat espagnol. Mais Madrid invoque un compromis datant de la fin de ce protectorat selon lequel les deux pays s'engagent à ne pas l'occuper.

Mais cette crise à propos d'un lopin de terre s'est en réalité inscrite dans un contexte de dégradation des relations bilatérales : rappel de l'ambassadeur marocain en octobre 2001, non-renouvellement de l'accord de pêche entre les deux pays, position jugée «inamicale» de Madrid sur le Sahara -Occidental et critiques espagnoles sur l'immigration clandestine.

La crise entre le Maroc et l'Espagne à propos de l'îlot du Persil, a donné l'occasion de faire ressurgir les problèmes de relationnels.

José Maria Aznar, le chef du gouvernement espagnol, a déclaré que «l'Espagne ne cherche pas des tensions continues avec le Maroc» et affirme avoir donné des instructions pour maintenir le contact avec les autorités marocaines.

Le quotidien conservateur ABC soutient sans réserve le gouvernement dans une affaire qui «mettait en cause sa respectabilité internationale», alors que El Pais déplore l'absence de stratégie des autorités madrilènes.

Derrière cette crise, se joue en réalité le destin des possessions espagnoles de Ceuta et Melilla, sur la côte marocaine, que Madrid juge indispensable à sa maîtrise du détroit de Gibraltar, préoccupation qui inspire l'essentiel de sa politique extérieure. Le Maroc a fait du retour de ces enclaves sous sa souveraineté une réclamation incessante, depuis la fin du protectorat espagnol.

Un élément de base pour comprendre la nature des relations espagnoles et marocaines est le jeu divers d'intérêts dans lesquels l'adoption de décisions est basée sur les secteurs économiques, sociaux, politique, et de la sécurité.

Intérêts économiques

Les forts taux de croissance économique de l'Espagne après son l'adhésion à la Communauté Européenne lui ont permis de destiner des ressources financières au Maroc.

Jusqu'à lors la coopération qui n'était liée qu'a des sujets, tel que la pêche, c'est faite plus autonome et diversifiée.

Le Maroc continue à avoir une place favorisé dans la coopération espagnole, recevant plus de 50 % des crédits de ceux obtenu par le Maghreb et plus de 7 % de toute la coopération accordée par l'Espagne : Par exemple entre 1990 et 1995 il reçu 500 millions d'euros en crédits concessifs.

Ainsi c'est un des pays les plus favorisés par l'Aide Officielle Espagnol de Développement, c'est-à-dire une aide non remboursable.

Entre 1990 et 1995 le Maroc reçu 15 millions d'euros canalisés à travers l'Institut de Coopération avec le Monde arabe.

Malgré la période « difficile » qu'ont traversé les relations, les échanges commerciaux entre les deux pays ont augmenté de 60 % durant les cinq dernières années.

Pendant la période 1996 - 2000 le gouvernement espagnol accorda une ligne de crédit de 1000 millions d'euros. L'Espagne fait un effort important en stimulant la création d'un renforcement des relations économiques et des intérêts partagés qui atténuent l'impact que les relations bilatérales secouent cycliquement. Les investissements espagnols au Maroc ont eu un développement spectaculaire, ils se sont ainsi multipliés par 37 en cinq ans.

De la même façon la présence d'institutions espagnoles financières dans le capital des banques marocaines a augmenté spectaculairement : Ainsi la Banque Hispanique Centrale et la Boîte Madrid participe avec 21 et 3 % respectivement dans le capital de la Banque Lui Commerce du Maroc.

La banque de Commerce extérieur de l'Espagne créa en 1993 le BEX-MAROC. La Banque de Bilbao et Viscaya est depuis 1991, l'actionnaire majoritaire de l'UNIBAN.

La consolidation du chemin abordé par l'Espagne dans les relations avec le Maroc fait face à des défis importants et nouveaux.

L'évolution politique de la zone, avec ses composants traditionnels d'instabilité et maintenant la menace terroriste, forcent le gouvernement espagnol à suivre attentivement les événements avec l'idée de ne pas faire marche arrière dans la construction de ce renforcement des intérêts communs.

Dans la hiérarchie des pays qui investissent au Maroc, l'Espagne fut placée à la quatrième position en 1990, loin de la France : A présent les investissements espagnols sont orientés vers le secteur d'extraction minier et énergétique, la construction de gazoduc, le secteur agricole et de la pêche, et vers l'industrie comme les usines de Corte Fiel et saint Antoine Cottonner entre d'autres.

Actuellement l'Espagne est le deuxième partenaire économique et commercial du Royaume, avec 11,6 % des échanges extérieurs. En 2001 elle absorba le 15 % des exportations marocaines et 20 % des exportations à destination de l'Union Européenne. Elle est aussi le deuxième pays émetteur de touristes à destination du Maroc.

De la même façon on estime à près de 800 le nombre d'entreprises à totalement ou partiellement espagnol présentes dans les divers secteurs d'activités.

La pêche a constitué pendant deux siècles un chapitre spécial dans les relations diplomatiques. Les pêcheurs d'Andalousie, des Canaries et dans une moindre mesure ceux du Levant, ont historiquement travaillé dans les lieux de pêche du littoral africain du Nord, non exploité jusqu'à des dates très récentes.

Les activités de la pêche ont été une source importante de revenu et de travail pour quelques régions économiquement faibles. Elles ont trouvé dans la pêche à la main une manière de vivre.

En l'Andalousie et aux Canaries cela représente plus de 600 bateaux qui travaillent dans les lieux de pêche du Maroc et du Sahara et plus de 100 qui le font dans des eaux Mauritanienne.

La rétrocession de Sidi Ifni en 1969 fut liée à la signature d'un accord de pêche qui reconnaissait les droits historiques des pêcheurs espagnols pour travailler dans des eaux marocaines et maintenir un régime de réciprocité qui profitait à la flotte espagnole, plus puissant et moderne que la marocaine.

Le transfert de l'administration espagnole du Sahara Occidental au Maroc et à la Mauritanie en 1975 fut accompagné par l'incorporation de quelques annexes secrètes dans l'accord de Madrid, pour lequel l'Espagne s'assurait que 1600 bateaux devaient pêcher dans les eaux de banc de Canaries - Sahara pendant un période qui s'étendait entre 15 et 20 ans.

A partir de 1976, les activités de pêche se transformèrent en un des domaines principaux où sa reflété les moments de tension dans les relations avec le Maroc et avec la république arabe Sahara Hui Démocratique, qui a utilisé les pressions sur un secteur qui affectait aux populations de régions très sensibles.

Le Maroc reporta la signature de l'accord de pêche, a l'année 1977, à cause des réticences espagnoles à la reconnaissance de sa la souveraineté sur les eaux située au sud de la Nonne de Fin.

Après la signature de l'accord de pêche de 1983 et de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Européenne, en 1986 et la transmission de compétences dans la Communauté, les relations de pêche se normaliseront.

L'accord Hispano - Marocain de 1983, comme ceux signés en 1988 et 1992 par la Communauté Européenne, ont permis de normaliser les relations, aux dépens d'une réduction notable de l'effort de pêche, d'une augmentation des contreparties financières, tant de communautaire comme bilatérales.

Les relations de pêche n'ont pas empêché les gouvernements espagnols de continuer à donner à ces relations une attention spéciale puisque 90 % de la flotte de la communauté qui pêche dans ces eaux ont un drapeau espagnol.

Utiliser par le Maroc dans ses tentatives de préserver un encadrement entamé dans les années 90, les négociations de pêche furent un des avantages favorables dans ses relations avec l'Union Européenne.

La flotte espagnole, bénéficiaire principal de l'accord, se trouva affectée par les tentatives marocaines d'inclure ses des relations avec l'Europe.

La rénovation de l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union Européenne de 1992 était particulièrement laborieuse et força la flotte de la communauté à rester au port. L'accord seul fut signé en novembre 1995, la veille de la Conférence de Barcelone, coïncidant avec la signature de l'accord d'association entre le Maroc et l'Union Européenne.

Les compensations économiques obtenues par le Maroc méritent une mention spéciale. Ils supposent un échantillon clair de la volonté communauté pour fomentier le développement de son économie ainsi une contribution de valeur quand sont comparés avec les fonds accordés en différents Protocoles Financiers.

De 70.3 millions d'euros par an de compensation directe dans l'accord de 1988, a passé aux 102 millions en 1992 et 110 millions en 1995.

Immigration Illégale

D'autre part le défi pas moins important est l'émigration. L'Espagne s'est transformée récemment en un pays d'immigration.

Elle doit faire face à la pression migratrice provenant fondamentalement du Maroc, qui présente un niveau de développement bas et une population à croissance rapide.

L'Espagne longtemps terre de départ, trouve au sud de l'espace de Schengen.

La présence de marocains en règle est estimée à environ 100 000 grâce à trois régularisations successives en 1985, 1991 et 1996. Mais selon l'AFP il y aurait 100 000 autres Marocains dans l'illégalité.¹

Il s'agit d'estimations car, comme en Italie et au Portugal, la connaissance de la présence étrangère en Espagne a été jusqu'ici rendue assez floue par le grand nombre d'irréguliers, dont il est admis qu'il dépasse le nombre des résidents en règle.

Chaque décision de Madrid pour contrôler ou décourager ces malheureux semble avoir produit des effets pervers et suscité une recrudescence de candidats. L'annonce de l'exigence d'un visa en mai 1991, qui culmine durant l'été 1992 avec « la crise des pateras » où des jeunes marocains – au moins 10 000 – mais aussi des Africains ont payé à prix d'or un passage à haut risque du détroit de Gibraltar sur les embarcations que sont « les pateras ».

Près de 400 personnes se seraient noyées dans le détroit en 1991 –92. L'Espagne tenta de responsabiliser le Maroc et concluant en février 1992 avec un traité de réadmission des émigrés entrés clandestinement en Espagne, via son territoire.

Ce traité reçu peu d'applications, mais devant la surveillance plus sévère de la marine et des douanes marocaines, autour de Tanger, les points de départ se multiplièrent et une partie du trafic se reporta sur Ceuta et Melilla où s'infiltrèrent des Marocains sans papiers, et donc difficiles à expulser.

L'émigration traverse le risque de se métamorphoser en élément de troc des relations bilatérales depuis précédemment c'était la pêche, sans oublier d'un développement possible des sentiments xénophobes et racisme qui empêchent l'intégration d'un groupe d'émigrant avec une tradition et une culture religieuse différente.

¹ « Les boat – people marocains veulent l'Europe à tout prix », AFP. Bulletin quotidien d'Afrique, 2 septembre 1996.

Le danger que des criminels marocains puissent faire passer les frontières illégalement à des terroristes pour les utiliser contre l'Occident est une menace potentielle, aujourd'hui plus que jamais.

De fait, les groupes marocains du crime organisé coopèrent depuis longtemps avec des organisations terroristes.

Selon le journal marocain Asdaa, des organisations criminelles marocaines et le réseau terroriste d'Al Qaeda ont coopéré dans l'immigration illégale vers l'Europe.

Le journal marocain a également fait mention de l'attaque contre l'ambassade de l'Etat Unis à Paris, qui avait été préparée au Maroc.

Certains parviennent à traverser le détroit de Gibraltar ou à se glisser dans un conteneur en partance pour l'Europe. Une enquête récente parmi des étudiants universitaires a révélé que 90% des jeunes marocains "rêvent" du jour où ils pourront quitter le pays.

Etant donné les mesures énergiques prises actuellement contre les réseaux terroristes de par le monde, un pays qui contrôle mal ses frontières sera l'endroit "par excellence" pour trouver le moyen de traverser le détroit. Dans ces conditions, il est tout aussi important que le gouvernement espagnol prenne des mesures contre le crime organisé marocain, et que la communauté internationale élimine tout réseau susceptible de faciliter le terrorisme.

Le Maroc continue de déclarer qu'il ne peut contrôler l'immigration illégale et que la solution à ce phénomène consiste à augmenter l'aide financière.

L'Espagne doit se demander pourquoi l'immigration illégale a diminué aussi nettement et rapidement après le 11 septembre, et pourquoi toute l'aide financière apporté au Maroc n'a permis aucune diminution sensible des immigrants potentiels.

L'arrivée d'un "nouveau roi" n'a pas changé les attentes des Marocains concernant leur pays, ravagé par la pauvreté et le chômage. «Tous les jours des cadavres sont rejetés sur les plages du Maroc, même si le gouvernement ne veut pas l'admettre», a déclaré Mustapha

Merabet de l'Association des travailleurs marocains immigrés en Espagne, cité par International Herald Tribune.

Trafic des drogues

Le Maroc produit assez de cannabis et de haschich pour approvisionner la moitié de l'Europe et le Maghreb. Les champs de haschich sont situés dans le Nord du pays et surveillés par des criminels qui, pendant des années, n'ont pas été inquiétés par les autorités.

Bien que n'apparaissant pas dans les statistiques commerciales, les exportations de cannabis sont estimées des 1962 comme étant très importantes.

Environ 3000 tonnes de haschich sont exportées chaque année, et les quantités augmentent régulièrement.

Cannabis et haschich sont devenus les denrées d'exportation les plus intéressantes du pays, rapportant environ 3 milliards de dollars par année. Cette importante activité du "secteur privé", dans laquelle des hauts responsables de la fonction publique sont impliqués, s'est développée dans un environnement de désordre, dans lequel le Maroc s'est lui-même enfoncé.

L'Espagne doit comprendre que le gouvernement marocain a un intérêt à maintenir ce "cash flow". Pour le marché européen, le principal producteur de cannabis est le Maroc, où la production domine l'économie de la région du Rif dans le Nord du pays. Les pays du Maghreb deviennent également les cibles des contrebandiers de haschich.

Pendant des années, sous Hassan II, un signal des autorités politiques aurait pu permettre une répression massive du trafic marocain de drogues. Cependant, ce signal ne vint jamais.

Sous Mohamed VI, l'indifférence envers les activités des trafiquants de drogues se poursuit.

Maintenant, le monde entier étant sous la menace directe de l'argent de la drogue utilisé pour d'autres buts.

L'Espagne doit demander à son voisin, Mohamed VI, de commencer à éradiquer ce danger, même aux dépens du système makhzen (establishment marocain ou source cachée du pouvoir), qui a dominé le pays depuis des dizaines d'années.

Intérêts socioculturels

A partir 1957 la langue espagnole a été isolée de l'administration et des plans d'éducation, restant relégué à la catégorie de deuxième langue dans les dernières années de l'éducation secondaire.

L'Espagne dépensait en 1990 près de 15 millions d'euros dans cinq collèges nationaux et dans des instituts espagnols répartis sur le territoire marocain (Casablanca, Plus Acidulé, Tetuan, Nador et des Lavandes).

En 1996, un accord pour ouvrir un nouveau centre éducatif dans Rabat fut signé. Le Département des Affaires Etrangères dispose même d'un réseau important de centres culturels au Maroc (Rabat, Plus Acidulé, Casablanca, Fez, Tetuan).

Le gouvernement espagnol conscient de l'importance que prend la diffusion de la langue comme un instrument au service de la politique extérieure a promu la création de l'Institut Cervantès pour étendre la langue et la civilisation espagnole. L'ancien réseau de centres culturels dans le Maghreb joint en 1993 l'Institut Cervantès.

L'importance de l'investissement dans le secteur éducatif et culturel n'a pas été aussi efficace que l'impact de la télévision espagnole qui attrapa à travers des antennes de Ceuta et Melilla rende la langue vivante dans la zone du Nord du pays.

Les autorités marocaines furent la promotion de l'espagnol particulièrement lors de difficultés et la crise avec la France.

En juin 1990 on a commença à publier dans Maroc une édition en espagnol du journal officiel "Le Matin du Sahara et du Maghreb", avec le titre : "La mañana del Sahara y del Maghreb".

En novembre de la même année et dans un moment de difficultés dans les relations France et Maroc, après la publication en France de le livre de Gilles Perrault « Notre ami roi », les responsables de la télévision marocaine réduite à la moitié de la durée de l'informatif en français remplacés du nouveau en espagnol de 15 minutes.

Le mythe du prétendu "miracle espagnol" a transformé l'Espagne comme destinataire puisque a là intensifié les relations économiques et l'augmentation spectaculaire du tourisme espagnol vers les régions du Maghreb, qui a facilité l'intérêt augmentant vers l'espagnol, la tendance qui a été détectée dans les années dernières.

CONCLUSION

Le Royaume du Maroc, avec une population d'environ 30 millions d'habitants, est confronté à une série des problèmes qui peuvent affecter, par l'intensité ses relations avec l'Espagne, entre autres un 17 % de son économie basée sur l'agriculture et dépendant du climat, un tissu faible industriel, un fort endettement avec près de 30,000 millions de dollars, un produit intérieur brut par habitant d'approximativement 1190 dollars, un niveau s'inquiétant de chômage, (au moins 20 %) et quelques prévisions insuffisantes de croissance,

L'Espagne présente indépendamment des échecs et des erreurs qu'elle commettait le long du développement de sa politique extérieure, en ce qui concerne le Maroc une situation de privilège en qui concerne ce dernier.

L'Espagne membre de l'OTAN en 1982 et intégrée à l'Union Européenne, elle se place dans une position très favorable pour exercer la fonction de liaison politique, entre les pays maghrébins et les institutions européennes.

Dans ses relations avec l'Espagne, le Maroc a cherché à politiser et à inclure les problèmes concrets au service de ses intérêts généraux. Plus tard cette Espagne accepta de livrer Sidi Ifni et le Sahara Occidental en échange de contreparties économiques, fondamentalement au niveau de la pêche.

Le talon d'Achille de l'Espagne vis à vis du Maroc est représenté par sa volonté de garder les présides de Ceuta et Melilla et de sauver la pêche pour sa flotte.

N'importe quelle réflexion sur l'avenir des villes de Ceuta et Melilla, pour sa difficulté constitue un sujet capable de manipulation, et doit être faite la négociation avec sérénité sans n'oublier jamais le chemin historique des deux villes, avec les avantages que une politique intelligente peut apporter de la part de l'Espagne.

Ces deux villes sont la plate-forme représentative de la présence de l'Espagne au Nord de l'Afrique, constituent, en même temps, l'avancée de l'Europe dans le continent mentionné et une porte ouverte pour l'ouest dans la recherche de solutions des problèmes du Tiers-Monde.

L'avenir des deux villes en vue des bonnes relations entre les deux pays, est encourageant et très enlevé de n'importe quel type de heurt, mais n'importe quelle situation est capable de changement.

C'est indispensable pour l'Espagne définir une stratégie par rapport au Maroc en vue aux villes de Ceuta et Melilla et ses habitants afin qu'aient des meilleures conditions et un degré principal de sécurité dans l'avenir.

Cela malgré le problème des présides en Méditerranée, Ceuta et Melilla, l'espoir est grand de pouvoir résoudre le problème pacifiquement. En effet, le Maroc préfère que la résolution de ce problème soit liée à celle du problème de Gibraltar.

L'Espagne ne peut pas d'autre part renoncer à une solution liée à une autonomie partagée ou ci-jointe une internationalisation, difficilement pour la position espagnole toujours manifestée, dans toutes les occasions qu'il a été nécessaire d'avoir, l'irréfutable de la souveraineté espagnole.

Par la logique des choses, l'Espagne ne pourra pas refuser au Maroc ce qu'elle croit être un droit pour elle. Ainsi, dans certains domaines, les intérêts des deux pays sont divergents, notamment dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture.

Sa situation et ses caractéristiques transforment en pont d'union entre les deux continents, Afrique et l'Europe, la frontière entre le Royaume du Maroc et l'Europe, la monnaie de change du Maroc avec l'Espagne.

Au niveau politique le Maroc, a essayé d'obtenir, à travers les accords de pêche, l'identification de sa souveraineté sur le Sahara Occidental.

Au niveau économique, il essaya de faire autoriser le trafic de ses produits agricoles par le territoire national espagnol jusqu'à la Communauté Européenne. D'autres problèmes soulevés par le Maroc aux négociations de pêche étaient ceux de la situation de ses ouvriers en Espagne et la réduction du déficit du commerce

Par autre part le Maroc essaya de donner une dimension globale aux négociations de pêche, exigeant que la signature des accords successifs soient accompagnée de contreparties économiques et politiques.

Mais elle comme connaît le problème principal qui affecte le Maroc, le problème économique, facteur fondamental pour sa stabilité. C'est un domaine que l'Espagne peut influencer grâce à un grand poids spécifique.

Le rôle des investissements espagnols est important au Maroc dans le renforcement du partenariat Communauté Européenne – Méditerranéen sur l'accord de Barcelone qui instaure, à l'horizon 2006 zone de libre échange entre quatre pays de la rive sud de la Méditerranée, liées en Europe, à savoir le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte.

De la même façon le patronat espagnol réaffirma la disposition à poursuivre le processus de développement lancé dans les régions Nord du Maroc et à renforcer sa présence dans le Nord, en partenariat avec l'Agence pour le Développement et la promotion économique et sociale des préfectures et provinces du Nord du Royaume.

Un autre problème est le besoin du Maroc pour tenir ses rapports tendus contrôlés en ce qui concerne l'Espagne, conscient que forcer la situation, conduirait à une crise de pas des conséquences désirables.

Toutes ces mesures ont besoin d'une présence espagnole physique principalement dans les domaines culturels, linguistique et de connaissance mutuelle.

Le 30 de janvier dernier SM le Roi Mohammed VI a reçu au Palais Royal d'Agadir, la ministre espagnole des Affaires étrangères Mme Palacio . Lors de cette audience Mme Palacio transmis au ROI les salutations de SM le Roi Juan Carlos I d'Espagne et du chef du gouvernement, M. José Maria Aznar.

Elle réitéra également, au nom du Souverain, du chef du gouvernement et du peuple espagnol ses remerciements à SM le Roi Mohammed VI pour le geste royal autorisant un nombre déterminé de navires de pêche galiciens à opérer dans les eaux marocaines, sans contreparties financières, comme un geste de solidarité généreuse envers les pêcheurs affectés par la catastrophe écologique du « Prestige ».

SM le Roi Mohammed VI demanda au chef de la diplomatie espagnole de transmettre ses salutations a SM le Roi Juan Carlos I et au chef du gouvernement espagnol.

La visite de Mme Palacio au Maroc est de nature à conforter « le climat de confiance » qui marque les relations entre les deux pays depuis près de cinq mois et déboucha en le retour des ambassadeurs du Maroc et d'Espagne à leurs postes respectifs.

À son tour l'Espagne peut augmenter ses investissements, facilitant une installation de sociétés espagnoles comme celles déjà établies dans les secteurs agricoles, de pêche et du textile, de stimuler l'achat d'actions de la part du secteur financier.

Mais ces problèmes n'empêchent pas les deux pays de renforcer d'une manière irréversible leur coopération. Ainsi l'Espagne est devenue le deuxième partenaire économique du Maroc après la France et certains projets comme le gazoduc, la liaison fixe au détroit de Gibraltar, qui consiste à percer un tunnel sous la mer ou à construire un pont entre les continents, ainsi que le raccordement des deux réseaux électriques nationaux, montrent par leur ampleur que les deux pays se sont engagés avec une forte volonté vers la voie du rapprochement.

La politique espagnole en ce qui concerne le Maroc doit rechercher pour les points de compréhension, adopter des initiatives non inquiétantes pour le reste des pouvoirs, développer une politique de prudence, de sensibilité et de bonne relation.

Bibliographie

- | | |
|---|---|
| Site d' Internet Menara-Maroc | Maroc-Espagne : une nouvelle page (30/01/03) |
| Site d'Internet Menara-Maroc | Maroc-Espagne : un geste décisif (03/02/03) |
| Site d'Internet Menara-Maroc | La confiance de la diplomatie espagnole (28/01/03) |
| Site d'Internet Menara-Maroc | Des relations en voie de normalisation (24/01/03) |
| Reuter (Bel Younech) | L'Espagne renforce ses positions sur Perejil (18/07/02) |
| Bernard Lugan | Histoire du Maroc |
| Arcadi Oliveres | Problèmes, réponses et expériences. Les enjeux économiques du Maroc et de l'Espagne |
| Benjamin Stora | Algérie-Maroc : Les Faux-Jumeaux du Maghreb |
| Youssef Bourane | La politique et le politique (12/09/02) |
| Marsat Ben M'hidi | Algérie-Maroc : Sur la frontière de l'absurde |
| Site d'intenet www.sahara-occidental.com | Le point de la situation : Mobilisation tous azimuts au Maroc |
| Nicole Grimaud | La recherche d'une culture du consensus : l'exemple des relations maroco-espagnoles |

L'Encyclopédie de L'Agora Le Monde.fr	Maroc Le Maroc déclenche une crise diplomatique avec l'Espagne (31/10/01)
La Tribune	Maroc-Espagne « Qui sème le vent, récolte la tempête »
Institut Espagnol d'études stratégiques	Ceuta y Melilla en las relaciones de Espana y Marruecos (édition en espagnol 1997)
Miguel Hernandez de Larramendi	La Politique extérieur de Maroc. Editorial MAPFRE, édition en espagnol.
Miguel H. de Larramendi et Jesus Nunez	La Política exterior y de Cooperacion de Espana en los paises del MAGREB (1982-1995) Edition en espagnol.
Khatry Beirouk	Le désordre et l'anarchie qui règnent au Maroc sont une menace pour l'Espagne.